



Quittance de présence mensuelle pour l'accueil d'un enfant en hébergement (un formulaire par enfant placé)

**Ce document est à retourner par la famille d'accueil,
dûment complété et signé, à l'adresse suivante :**

Service de protection des mineurs (SPMi)
A l'attention du gestionnaire en charge du dossier de l'enfant accueilli
Boulevard de Saint-Georges 16
Case postale 75
1211 Genève 8

- 1. Enfant accueilli en placement :** Nom :
Prénom :
- 2. Famille d'accueil :** Nom :
- 3. Mois et année concernés :**

- 4. Si enfant présent le mois complet, veuillez cocher cette case :**

Le forfait mensuel d'accueil avec hébergement est dû pour une période de prise en charge d'au moins 20 jours dans le mois.

- 5. Si enfant partiellement présent dans le mois, veuillez mettre une croix, dans le tableau ci-dessous, pour les jours d'absence, sans charge financière à assumer par la famille d'accueil :**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31										

Le SPMi ne déduira ces jours au prorata du montant total de l'indemnité mensuelle du mois suivant que si leur nombre total est supérieur à 10 jours.

Si un ajustement doit être opéré en fin de placement, le trop perçu devra être remboursé par la famille d'accueil.

- 6. Date et signature du représentant de la famille d'accueil :**

Date : Signature :